

Canagrex

A l'étranger aussi, plusieurs de nos principaux rivaux ont déjà pris des mesures pour encourager les exportations de denrées agricoles.

M. le vice-président: Je suis désolé de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous demander si vous avez tenu compte des interruptions.

M. le vice-président: Je vous ai accordé une minute supplémentaire pour les interruptions.

M. Maurice Bossy (Kent): Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Mayer: Vous ralentissez l'adoption de votre propre projet de loi.

M. Bossy: Je n'ai nullement l'intention de faire de l'obstruction. Il est de mon devoir, en ma qualité de député représentant l'une des plus riches régions agricoles du Canada qui a besoin de la société Canagrex pour l'aider à commercialiser sa production agricole, d'intervenir dans le cadre du débat.

Lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déposé le projet de loi C-85 à la Chambre en décembre 1981, les réactions ont été favorables à la création d'une agence de promotion des exportations de produits agricoles. Qui plus est, au cours du débat qui a suivi à la Chambre, tous les députés s'y sont dit favorables.

Je voudrais justement rafraîchir la mémoire des députés en leur citant certaines de ces déclarations. Ce sont surtout les députés du Nouveau parti démocratique qui ont appuyé le projet de loi, mais certains députés de l'opposition officielle ont eux aussi manifesté leur approbation.

C'est ainsi que le député de Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse) a déclaré, comme en fait foi la page 14292 du hansard:

Les agriculteurs attendent eux aussi cette mesure depuis longtemps.

Il a ajouté:

Nous savons qu'il existe des besoins bien spéciaux à l'égard de certaines exportations agricoles et que, pour répondre à ces besoins, il faut des gens compétents qui pourront s'en occuper à plein temps.

De son côté, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a déclaré ceci, comme on peut le lire à la page 14391 du hansard:

La Canagrex sera une autre société d'État de propriété fédérale, qui sera chargée de commercialiser les denrées agricoles. L'idée paraît fort bonne, et elle l'est probablement. L'initiative favorisera sans doute la commercialisation des denrées agricoles;

Quant au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) il a déclaré, comme en atteste la page 14472 du hansard:

Pour commencer, je tiens à dire que l'établissement d'un pareil organisme est une mesure que notre parti approuve et qu'en fait elle réclame depuis belle lurette. Le Canada se doit d'avoir une société chargée uniquement de promouvoir et de faciliter l'exportation de nos produits agricoles partout dans le monde.

De son côté, le député de Huron-Bruce (M. Cardiff) a affirmé ceci, comme on peut le lire à la page 14483 du hansard:

A première vue, je crois qu'il y a lieu d'espérer que Canagrex contribue à renforcer la position commerciale du Canada et la situation du secteur agro-alimentaire, qui devrait en être le principal bénéficiaire.

Toutes ces déclarations émanent de députés des deux partis de l'opposition. Ils ont uni leurs voix à celles de mes collègues pour manifester leur appui à Canagrex et réclamer l'adoption rapide du projet de loi C-85.

Lorsque le comité permanent de l'agriculture a été saisi du projet de loi l'an dernier, j'avais l'honneur d'en être le président. Celui-ci a passé quatre mois à étudier le projet de loi et il a approuvé 14 amendements au projet initial qui comportait 41 articles. Les membres du comité ont entendu la plupart des représentants du secteur agro-alimentaire du Canada, et ils ont à leurs mémoires; or la grande majorité de ces témoins ont déclaré souscrire aux principes de Canagrex.

● (1730)

M. Malone: Cela est faux, et vous le savez.

M. Bossy: Je dois avouer que la Fédération canadienne de l'agriculture, le Syndicat national des cultivateurs, l'Ontario Federation of Agriculture, ainsi que l'UPA du Québec, ces deux derniers insistant plus que les autres, toutes ces organisations . . .

M. le vice-président: La parole est au député de Crowfoot (M. Malone).

M. Malone: Monsieur le Président, je sais que le député qui parle en ce moment n'a pas sciemment l'intention d'induire la Chambre en erreur. Il devrait savoir que l'Alberta Beekeepers Association . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Kent (M. Bossy). Pour quelles raisons le député de Crowfoot me la demande-t-il?

M. Malone: Monsieur le Président, je vous demande la parole pour faire valoir que plus de la moitié des associations ordinaires d'agriculteurs s'opposent farouchement à cette mesure législative.

M. le vice-président: Vous cherchez la discussion. Je rends la parole au député de Kent (M. Bossy).

M. Taylor: Il s'agit de la moitié des agriculteurs du Canada.

M. Bossy: Monsieur le Président, je suis sans doute d'accord pour dire que bien des organisations s'y opposent, mais bon nombre d'entre elles sont membres de la Fédération canadienne de l'agriculture, et là est toute la différence. Si cette fédération ne les représente pas vraiment aux yeux de l'opposition officielle, alors je ne sais vraiment pas quel organisme est le mieux placé pour représenter les agriculteurs du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Citez tous les organismes qui s'opposent à ce projet de loi.

M. Bossy: Les membres du comité ont également entendu le critique chargé par l'opposition officielle du dossier de l'agriculture, le député d'Elgin (M. Wise). Il s'est tenu dans une large mesure à l'écart du débat. Ancien ministre de l'agriculture, il a témoigné son appui à Canagrex en déclarant qu'il trouve les 14 amendements tout à fait acceptables.